

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DGRI 2 Conventions de mécénat et parrainage dans le cadre de l'organisation du Sommet des élus locaux pour le Climat en marge de la COP21.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris soumet à son approbation les conventions de mécénat et parrainage dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat qui s'est tenu le 4 décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions de mécénat et de parrainage jointes à la présente délibération, qui définissent les modalités de participation au Sommet des Élus locaux pour le climat des partenaires suivants :

- Électricité de France (EDF) – 75 000 €
- Cisco – 30 000 €
- IKEA – 50 000 €
- Casino – 50 000 €
- RATP et Engie – contribution en nature.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO